



# QUART DE FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

## CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS-COUNTRY ILE DE FRANCE - ZONE EST



PARC INTERDEPARTEMENTAL DES SPORTS,  
PARIS/VAL DE MARNE  
CHEMIN DES BŒUFS, 94000 CRETEIL  
DIMANCHE 5 FEVRIER 2023



## Mots d'accueil

### Mot du Président de la Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme



Après les différents championnats départementaux, les championnats régionaux sont la deuxième étape de qualification vers les Championnats de France de cross-country. Les meilleurs coureurs du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de Paris vont donc en découdre sur un de nos plus beaux parcours de l'Île-de-France, haut lieu du cross national du Val de Marne/Île-de-France : à savoir le parc de Choisy le Roi.

Le Comité d'Athlétisme du Val-de-Marne associé étroitement au Conseil Départemental vont mettre tout en œuvre pour une réussite où il convient également d'associer la direction du parc.

Merci également aux juges-officiels qui permettront un bon déroulement des différentes courses de la journée.

Prenez du plaisir dans ce championnat régional, je vous souhaite de bons classements et qualifications.

Jean-Jacques Godard

Président de la Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme.

### Mot du Président du Comité Départemental d'Athlétisme du Val de Marne



C'est avec plaisir qu'au nom du Comité Départemental d'Athlétisme du Val-de-Marne, je souhaite la bienvenue aux athlètes des départements 75, 77, 93 et 94.

Le Val-de-Marne a été chargé par la LIFA de l'organisation des Championnats Régionaux Île-de-France Est de Cross et nous sommes heureux d'accueillir pour cette compétition, les athlètes des quatre départements dans cette magnifique Plaine sud du Parc Interdépartemental des Sports Paris/Val-de-Marne où les dirigeants, entraîneurs et supporters peuvent d'un seul coup d'œil découvrir tout le parcours et suivre facilement l'ensemble des courses.

Nous remercions tout particulièrement le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Ville de Paris, la direction du Parc pour la mise à disposition du Parc et la contribution de ses agents.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle compétition.

Arnaud Anger

Président du Comité Départemental d'Athlétisme du Val-de-Marne

## Horaires – Parcours – Distances

8h30 : Ouverture du secrétariat et mise en place du jury

	HORAIRES	CATEGORIES	PARCOURS	DISTANCES
1	10h00	Minimes Filles	Départ + 1PB+ 1MB + Arrivée	3400m
2	10h20	Minimes Masculins	Départ + 1PB+ 1GB + Arrivée	4050m
3	10h45	Cadettes	Départ + 1PB+ 1GB + Arrivée	4050m
4	11h10	Cadets Hommes	Départ + 1MB + 1GB + Arrivée	4900m
5	11h40	Juniors Femmes	Départ + 1MB + 1GB + Arrivée	4900m
6	12h15	Juniors Hommes	Départ + 3MB + Arrivée	6250m
7	12h50	CROSS LONG ELITE FEMMES (ES-SE-M)	Départ + 1MB + 2GB + Arrivée	7550m
8	13h40	Masters Hommes (M1 à M10)	Départ + 1PB+ 1MB + 2GB + Arrivée	8700m
9	14h30	CROSS LONG ELITE HOMMES (ES-SE-M0)	Départ + 1PB+ 1MB + 2GB + Arrivée	8700m
10	15h20	Cross Court Femmes	Départ + 1PB+ 1GB + Arrivée	4050m
11	15h45	Cross Court Hommes	Départ + 1PB+ 1GB + Arrivée	4050m

Départ : 125m

Arrivée : 125m

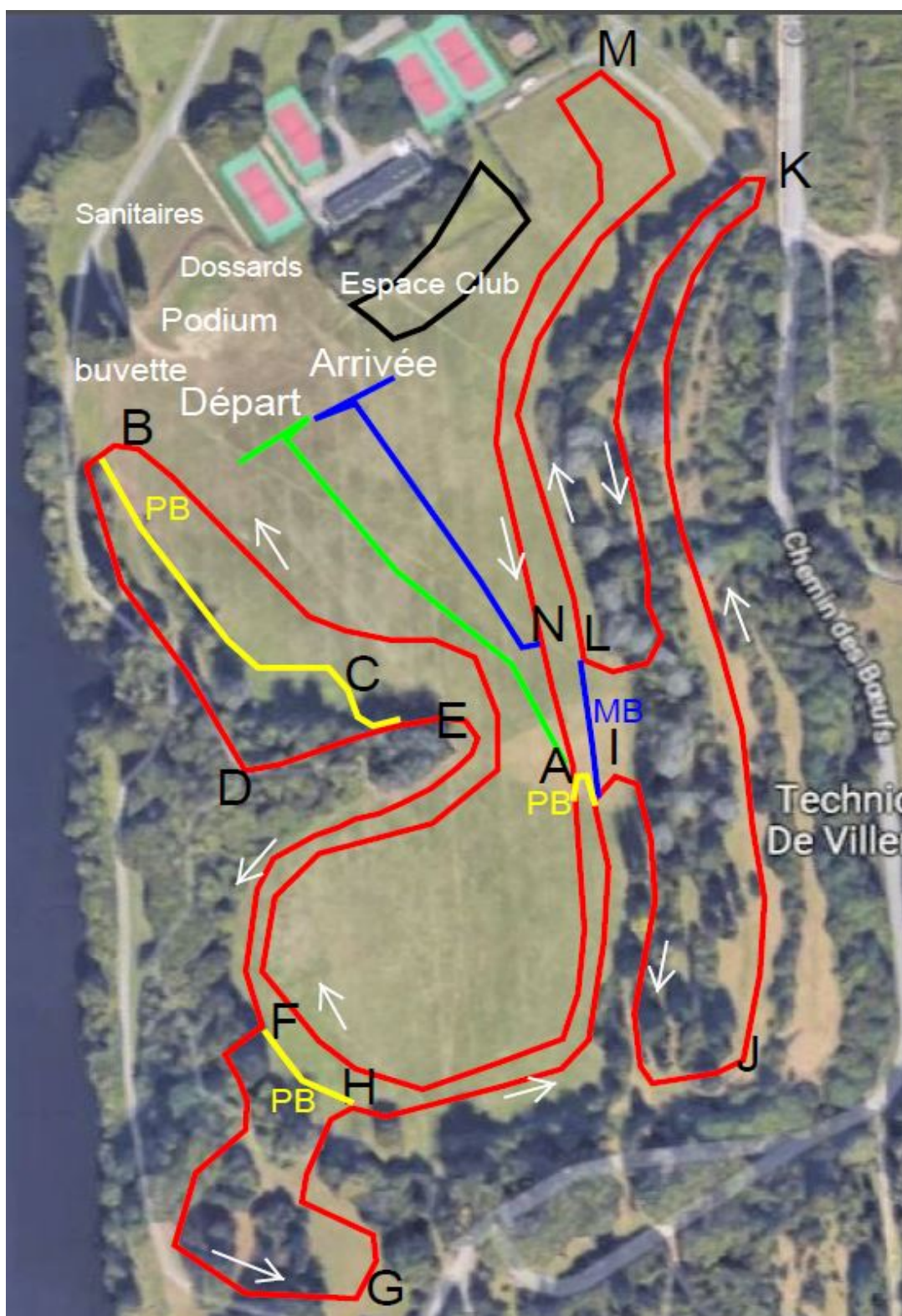
Petite boucle : 1150m : ABCEFHIA

Moyenne boucle : 2000m : ABDEFGHILMNA

Grande boucle : 2650m : ABDEFGHIJKLMNA



## Parcours des Régionaux Cross 2023



Départ : 125m

Arrivée : 125m

Petite boucle : 1150m : ABCEFHIA

Moyenne boucle : 2000m : ABDEFGHILMNA

Grande boucle : 2650m : ABDEFGHIJKLMNA

# Extrait du Règlement des Championnats Régionaux

## Article 1 - Qualifications

Pour être qualifié aux championnats régionaux, l'athlète doit avoir une licence compétition au jour de son championnat départemental. Le cas échéant, le club de l'athlète devra effectuer un changement de licence et une demande de qualification.

### 1.1 - A titre individuel

Sont qualifiés les athlètes classés aux Championnats Départementaux de Cross-country selon les critères suivants :

DEPT Course	75	77	93	94	TOTAL
MINIMES FILLES	40	65	35	60	200
MINIMES HOMMES	50	60	40	55	200
CADETTES	40	60	35	45	180
CADETS	55	55	40	35	180
JUNIORS FILLES	35	55	35	35	140
JUNIORS HOMMES	35	50	35	35	150
CROSS COURT FEMMES	45	40	40	55	180
CROSS COURT HOMMES	50	35	60	40	180
CROSS LONG ELITE FEMMES	80	75	35	65	250
CROSS LONG ELITE HOMMES	90	55	40	70	250
MASTERS HOMMES	50	75	50	75	250

S'il n'y a pas de qualifiés dans ces catégories, alors le premier M2 au premier M10 des courses « Masters Hommes » et « Cross Long Elite femmes » de chaque département seront qualifiés.

Pour les courses « Cross Long Elite hommes » et « Cross Long Elite femmes », les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et M0 pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

### Mode de calcul :

Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

- 1- De la moyenne des arrivants aux championnats régionaux des trois dernières années (hors 2021).
- 2- Pour atteindre le quota d'athlètes qualifiés on applique à chaque course et pour chaque département un coefficient multiplicateur.
- 3- Un département ne peut pas avoir moins de 35 qualifiés par courses.

## 1.2 - Qualifications par équipes

À l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

## Article 2 - Demandes de repêchage

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2023 (remplir un formulaire par épreuve et par athlète) se trouvant sur le site de la LIFA.

Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA ([cross@athleif.org](mailto:cross@athleif.org)) au plus tard le **mercredi 25 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs (20 €).

Les personnes, ayant participé à une course Running le même jour que leur Championnat Départemental, ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

### 2.1 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux.

**Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.**

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

### 2.2 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2022 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les championnats régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage pour le **mercredi 25 janvier à 12h00** (heure de réception du mail faisant foi).

## Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage individuelle. Elle devra être justifiée par le niveau sportif de l'athlète.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent, devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Sans choix de leur part, ils ne seront pas qualifiés.

## Article 4 - Modalités de qualifications :

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le **lundi 16 janvier avant 12h00**, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxt par email à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org).

Les départements organisant leurs championnats de cross-court à un autre moment que leurs championnats « classiques » devront envoyer un seul fichier de qualifier à la LIFA. Si des athlètes apparaissent à la fois sur le cross court et cross long, ils ne seront pas qualifiés.

La liste des qualifiés sera arrêtée, à l'issue des Championnats Départementaux, par la CRR LIFA lors de la réunion de qualification du **jeudi 26 janvier**.

Les clubs auront jusqu'au **lundi 30 janvier 8h00** pour désengager leurs athlètes.

## Article 5 - Retrait des dossards

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

## Article 6 – Classements :

Les résultats seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA. Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les trente (30) minutes suivant l'affichage du classement.

Dans les cross court seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.

### 6.1 – Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra quatre (4) pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne dépasse pas un (1).

Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de deux (2) autres athlètes.

**Seules les douze (12) premières équipes de chaque course et de chaque zone auront droit à un box au départ des championnats d'Île-de-France de cross-country. Le nombre de box est limité à un (1) par club et par course.**

## Article 7 – Athlète non-partant

**Afin d'éviter une perte de dossard, de puce et d'améliorer la responsabilisation des clubs et de leurs athlètes, les clubs ayant des athlètes non-partant à un championnat recevront une pénalité de cinq euros (5 €) par athlètes (récupérer sur leur compte club). Les athlètes envoyant un justificatif médical dans un délai de 8 jours après le championnat ne seront pas pénalisés.**

**Un athlète est considéré non-partant s'il n'a pas été désengagé par son club et qu'il ne prend pas le départ de sa course.**

## Article 8 – Podium

### 8.1 - Podium individuel

Une médaille sera remise aux :

- Trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses ;
- Trois (3) premiers Espoirs des cross long élite hommes et femmes ainsi que des cross court hommes et femmes ;
- Trois (3) premiers M0 des cross long élite hommes et femmes ;
- Trois (3) premières Masters du cross long élite femmes ;
- Une médaille sera remise du premier M1 au premier M10 des courses Masters et cross long élite femmes.

### 8.2 - Podium par équipe

Une médaille sera remise aux 6 coureurs de la première équipe de chaque course.

## Article 9 – JURY

Pour une organisation optimale, chaque comité départemental devra **fournir un minimum de huit (8) juges**. Cette liste devra être communiqué en même temps que les fichiers nxml des championnats départementaux, **lundi 23 janvier avant 12h00** à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org).

## Renseignements – Règlements

<b>LIFA</b>
Jean-Sébastien Betrancourt Chargé de mission 16 rue Vincent Compoint 75018 Paris Tél : 01.42.55.95.52 Mail : jean-sebastien.betrancourt@athleif.org Site : <a href="http://lifa-athle.fr/">http://lifa-athle.fr/</a>

## Récompenses- Podiums

Médailles : 3 premiers(ères) individuel(le)s de chaque catégorie.

Coupe à la première équipe de chaque catégorie.

## Informations Accès

### **Voiture :**

Autoroute A86, sortie carrefour Pompadour, Parc interdépartemental des sports, Plaine Sud. Itinéraire fléché.

### **RER :**

Ligne A, station St-Maur Créteil puis BUS ligne TVM station "Parc interdépartemental des Sports".

### **SNCF :**

Ligne RER D station "Créteil-Pompadour"



## Parc Interdépartemental Paris/Val de Marne.

